

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
10 août 2010 à 20h00 à la Salle du Club Lions à Quyon, situé au 2, chemin du Ferry,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00

PAROLE AU PUBLIC

Leonard Lloyd	-Pelouse d'un citoyen -Eau dans la Beach Barn -Construction d'une caserne
Guy Chantigny	-Liste des comités
Jean-Claude Carisse	-Débroussaillage des abords de chemins -Vitesse affichée pour chemins de la Baie et Lamoureux -Ramassage des déchets volumineux
Pam Komm	-Station de vidanges septiques -Signalisation entrée du Village rue Egan -Patrouille de policiers -Panneaux de signalisation-secteurs
Lynne Gauthier Brunette	-Dossier personnel
Diane Deschamps	-Service ambulancier -Augmentation des taxes
Barrie Marfleet	-Service cueillette des ordures -Cartes sur Google -Pavage Cedarvale
Carol (??)	-Chemin River -Camions -Signalisation -Calcium

10-08-311

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal des séances spéciales tenues le 6 et le 27 juillet et de la séance régulière du 13 juillet 2010
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois d'août
 - 5.4 Transferts budgétaires
 - 5.5 Inscription à clicSÉCUR
 - 5.6 Projet d'agrandissement
 - 5.7 Dossier - Northern Watertek

- 5.8 Annulation de la résolution no 10-07-290
- 5.9 Facture – Raymond Daigle
- 5.10 Facture – Aylmer T.V.
- 5.11 Comités municipaux
- 5.12 Interdiction de fumer
- 5.13 Modification du texte – règlement d’emprunt no 05-10
- 5.14 Modification du texte – règlement d’emprunt no 06-10
- 5.15 Modification du texte – règlement d’emprunt no 07-10
- 5.16 Modification du texte – règlement d’emprunt no 08-10
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 14-09 concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Pontiac
 - 7.2 Protocole d’entente – chemin Terry-Fox
 - 7.3 Projets spéciaux - chemins de tolérance
 - 7.4 Contrats de déneigement – secteurs F et G
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Tarification des tests d’eau
 - 8.2 Appel d’offres – étude de traitement des boues septiques
 - 8.3 Avis de motion – règlement modifiant le règlement no 12-10 décrétant un emprunt pour la mise aux normes des installations de traitement de l’eau potable
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Reconnaissance – Association des résidents du village de Pontiac
 - 9.2 Infraction – 17, chemin du Gingembre
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. – Kris Belsher – 1592, ch. Hammond
 - 9.4 Demande de cadastre – 258, ch. du Marquis – Kirk Sturgeon
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Dénomination du parc Xonar – changement pour Omkar
 - 10.2 Contournement du sentier de motoneige à l’extérieur du Parc de la Gatineau
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de juillet 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : Item 6.1 : Service ambulance
Item 10.3 : Centre communautaire

Retrait : Item 5.11 Comités municipaux

Adoptée

10-08-312

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES SPECIALES TENUES LE 6 ET LE 27 JUILLET ET CELUI DE LA SEANCE REGULIERE DU 13 JUILLET 2010

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontirulli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal des séances spéciales tenues le 6 et le 27 juillet et celui de la séance régulière du 13 juillet 2010.

Adoptée

10-08-313
LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **31 605,74\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 28 juillet 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-08-314
LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **425 527,68 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 2 août 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-08-315
LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **6 339,83 \$** taxes incluses.

Adoptée

10-08-316
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AU 2 AOÛT 2010)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **9 763,00 \$**.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-08-317

INSCRIPTION – CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la Municipalité de Pontiac qui ont le droit de voter sur ces résolutions, ont signé la présente résolution, elle sont adoptées et effectives en date du 13 août 2010. Un exemplaire de ces résolutions est conservée au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE M. Sylvain Bertrand, directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pontiac les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la présente résolution.

Adoptée

Edward McCann, Maire

Lieu et date

Sylvain Bertrand, Directeur général
et Secrétaire trésorier

Lieu et date

10-08-318

PROJET D'AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les conduits de climatisation pour le projet d'agrandissement afin de maximiser l'efficacité;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de faire effectuer les travaux de modification pour les conduits de climatisation pour la somme de 4 551, 07\$, le tout tel que recommandé par l'architecte.

Pour : Inès Pontiroli
 Lynne Beaton
 Dr Jean Amyotte
 Edward McCann

Contre : Jim Coyle
 Roger Larose
 Brian Middlemiss

Adoptée sur division

10-08-319

NORTHERN WATERTEK

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 10-06-237 adoptée le 8 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme Perley-Robertson, Hill & McDougall a déjà agi dans l'intérêt de la compagnie Northern Watertek dans le passé;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Me Michel Lafrenière à transférer le dossier de réclamation de Northern Watertek à la firme Mazerolle & Lemay (cabinet juridique) pour actions.

Adoptée

10-08-320

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 10-07-290

CONSIDÉRANT la recommandation de notre aviseur légal;

CONSIDÉRANT la poursuite intentée par la compagnie d'assurance de Mme Isabelle Clermont;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité annule la résolution # 10-07-290 qui avait été adoptée pour mettre fin au litige.

Adoptée

10-08-321

FACTURE – RAYMOND DAIGLE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a autorisé des travaux au bureau municipal à M. Raymond Daigle ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction et selon les directives émises ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de la Régie du bâtiment, M. Daigle n'a pas les licences nécessaires pour ce genre de travaux ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 462,72 \$ à M. Raymond Daigle pour les travaux effectués au bureau municipal et que cette somme soit soumise à l'entrepreneur général effectuant les travaux d'agrandissement pour remboursement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'aviser M. Daigle que dorénavant il ne pourra plus effectuer de travaux pour la municipalité à moins de se munir des licences nécessaires auprès de la Régie du bâtiment du Québec.

Pour : Dr Jean Amyotte
 Inès Pontiroli
 Brian Middlemiss
 Lynne Beaton

Contre : Roger Larose
 Jim Coyle

Adoptée sur division

Article 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de pavage du chemin Cedarvale selon le document explicatif préparé par le directeur général en date du 10 avril 2010 au montant de 81 600,00 \$ incluant les frais, taxes et imprévus.

Adoptée

10-08-325

MODIFICATION DU TEXTE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 06-10

CONSIDÉRANT QU'il faut clarifier l'article 1 du règlement no 06-10 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE l'article 1 du règlement no 06-10 se lise comme suit :

Article 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de pavage du chemin Cedarvale selon le document explicatif préparé par le directeur général en date du 10 avril 2010 au montant de 81 600,00 \$ incluant les frais, taxes et imprévus.

Adoptée

10-08-326

MODIFICATION DU TEXTE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 07-10

CONSIDÉRANT QU'il faut clarifier l'article 1 du règlement no 07-10 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE l'article 1 du règlement no 07-10 se lise comme suit :

Article 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de pavage des chemins Panorama et McCaffrey selon le document explicatif préparé par le directeur général en date du 10 avril 2010 au montant de 45 600,00 \$ incluant les frais, taxes et imprévus.

Adoptée

10-08-327

MODIFICATION DU TEXTE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 08-10

CONSIDÉRANT QU'il faut clarifier l'article 1 du règlement no 08-10 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE l'article 1 du règlement no 08-10 se lise comme suit :

Article 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de pavage des chemins Panorama et McCaffrey selon le document explicatif préparé par le directeur général en date du 10 avril 2010 au montant de 45 600,00 \$ incluant les frais, taxes et imprévus.

Adoptée

10-08-328

SERVICE AMBULANCE

CONSIDÉRANT les nombreux cas de délais communiqués au Conseil concernant le Service ambulancier dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes de délais semblent exister sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que ces délais sont inacceptables ;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise les autorités compétentes de sa très grande préoccupation quant aux délais de réponse inacceptables par le service ambulancier.

Il est de plus résolu que copie de la présente résolution soit envoyée à l'ensemble des municipalités de la région et aux MRC concernées pour appui et suggérons qu'un comité conjoint regroupant les municipalités (responsables de la sécurité de ses citoyens), les intervenants du domaine de la santé et les représentants de la coopérative des ambulanciers de l'Outaouais, soit mit sur pied pour trouver les solutions adéquates et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement no 14-09 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Pontiac.

10-08-329

PROTOCOLE D'ENTENTE – CHEMIN TERRY-FOX

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer le protocole d'entente avec la ville de Gatineau pour les travaux d'entretien, réparation et amélioration du chemin Terry-Fox.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pertinents.

Adoptée

10-08-330

PROJETS SPÉCIAUX – CHEMINS DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT les recommandations de la conseillère Mme Inès Pontiroli ;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de verser une aide financière dans le cadre des projets spéciaux (chemins de tolérance budget # 02-390-01-529) comme suit :

Association J. Alexandre Desjardins	5 079,38 \$
Association chemin Kennedy	2 000,00 \$
TOTAL	7 079,38 \$

Pour:	Lynne Beaton	Contre:	Jim Coyle
	Inès Pontiroli		Roger Larose
	Brian Middlemiss		
	Dr Jean Amyotte		

Le conseiller Roger Larose mentionne que la recommandation devrait provenir d'au moins deux conseillers sur le comité.

Adopté sur division

10-08-331
CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement des secteurs F et G sont échus en 2010;

Il est

Proposé par	Dr Jean Amyotte
Appuyé par	Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à publier des appels d'offres, en conformité avec la loi, pour l'octroi des contrats de déneigement des secteurs F et G pour 3 ans avec l'option de renouvellement annuel pour 2 années supplémentaires.

Adoptée

10-08-332
TARIFICATION DES TESTS D'EAU

Il est

Proposé par	Dr Jean Amyotte
Appuyé par	Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité impose les tarifs relatifs aux tests d'eau dans le cadre du programme H2O des Collines comme suit :

Paramètres	Prix (taxes non incluses)	Prix des 3 tests (taxes non incluses)
1. Bactéries : Coliformes fécaux (E. coli), Coliformes totaux, bactéries entérocoques	18,00 \$	154,00 \$
2. Nitrates et nitrites	15,00 \$	
3. Métaux et anions : Arsenic, Baryum, Fluorures, Fer, Manganèse, Sodium, Bore, Cadmium, Chrome total, Cyanures, Mercure, Plomb, Sélénium, Uranium, Dureté totale, Chlorure.	121,00\$	

Adoptée

10-08-333

APPEL D'OFFRES – ÉTUDE DE TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande par invitation à au moins 2 firmes d'ingénieurs, des offres de service pour la préparation d'une étude comme suit au site de traitement de Quyon :

1. technologies pour le traitement des résidus provenant des fosses septiques de l'ensemble de la municipalité (réservoirs, installations classiques, scellés ou autres) ;
2. technologie pour la disposition (élimination) des boues ;
3. recommandation pour technologies pour le traitement des rejets actuels et/ou supplémentaires ;
4. possibilité d'expansion future du site.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement no 12-10 décrétant un emprunt pour la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable dans le village de Quyon, notamment les dispositions traitant de la taxation.

10-08-334

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU VILLAGE DE PONTIAC

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-215 qui reconnaît cette association et l'article 7 du règlement no. 03-10 ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer l'octroi annuel selon le calcul au prorata tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 7 du règlement no 03-10, équivalant à la somme 1 100,00 \$.

Adoptée

10-08-335

INFRACTION – 17, chemin du Gingembre

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la propriétaire n'a fait aucune démarche pour se conformer;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier de la propriété située au 17, Gingembre.

Adoptée

10-08-336

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – Kris Belsher – 1592, ch. Hammond

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 17A, rang 4, canton Onslow afin d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots constructibles en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT la décision rendu par la C.P.T.A.Q le 20 mai 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Isabelle McComeau, agronome au M.A.P.A.Q. ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 17A, rang 4, canton Onslow afin d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

10-08-337

DEMANDE DE CADASTRE – 258, CHEMIN DU MARQUIS – KIRK STURGEON

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire joindre les lots 2 684 125 et 2 684 333 afin de créer le lot 4 670 243;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but de joindre les lots 2 684 125 et 2 684 333 afin de créer le lot 4 670 243 tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur géomètre Michel Fortin sous ses minutes 20680 en date du 19 juillet 2010.

Adoptée

10-08-338

DÉNOMINATION DU PARC XONAR – CHANGEMENT POUR OMKAR

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la commission de toponymie de changer la dénomination du parc Xonar par celle du parc Omkar.

Adoptée

10-08-339

SENTIER MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE l'étude produite par Loisirs Outaouais préconise le contournement du parc de la Gatineau, pour le sentier de motoneige, par le biais des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins proposés ne sont pas aptes à l'aménagement d'une piste de motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins du Lac Curley, Pellerin et Lac La Pêche donnent accès à la municipalité de La Pêche ;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins sont municipaux et ne sont pas utilisés l'hiver et propices à l'aménagement d'une piste cyclable ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité réitère sa position concernant la piste de motoneige en continuant de permettre aux usagers l'utilisation des chemins du Lac Curley, Pellerin et Lac La Pêche à ces fins.

Adoptée

10-08-340

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au département d'urbanisme de procéder à une étude afin de confirmer que la Municipalité est apte à construire un nouveau Centre Communautaire sur le présent site du Club Lions de Quyon et les conditions s'y rattachant.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

– Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

– Registre de correspondance du mois de juillet 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-08-341

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».